

FICHE D'INSCRIPTION AU TEMPS D'ACCUEIL POUR L'ECOLE MATERNELLE ILLBERG ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

ENFANT				
Sexe : □ Féminin □ Masculin Nom :				
Né(e) le : / /	Lieu de naissance :	Code Postal :		
	Ville :			
RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT				
□ Père □ Mère Nom :	□ Tuteur Prénom(s) :			
	Lieu de naissance :			
Code postal :	Ville :			
Tél. domicile : /				
Employeur : Adresse : Tél. professionnel : / / /				
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OU EXTRASCOLAIRE (attestation à joindre)				
Nom de l'assurance : Numéro du contrat :				
Merci de signaler toutes choses particulières relatives à la vie de votre enfant dans la fiche sanitaire dûment remplie à remettre aux ATSEM référentes de l'accueil de votre école.				
FREQUENTATION				
TREGOLINIATION				
	Accueil de 7h45 à 8h30 (réservé prioritairement aux parents qui travaillent)			
	Lundi			
	Mardi			
	Jeudi □ Vendredi □			
				

La fréquentation devra être conforme à l'inscription et tout changement devra impérativement être signalé aux ATSEM référentes de l'accueil.

TSVP →

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à prévenir en cas d'urgence.

NOM et Prénom :	~ :	. Lien de parenté :	mineur : oui/non
NOM et Prénom :	≊ :	. Lien de parenté :	mineur : oui/non
NOM et Prénom :	≊ :	. Lien de parenté :	mineur : oui/non
NOM et Prénom :	≊ :	. Lien de parenté :	mineur : oui/non
NOM et Prénom :	조 :	. Lien de parenté :	mineur : oui/non
NOM et Prénom :	~ :	Lien de parenté :	mineur : oui/non

- ♦ Les renseignements téléphoniques doivent être indiqués obligatoirement et sont indispensables pour vous joindre en cas d'urgence.
- Si une des personnes autorisées est mineure, une signature de décharge de responsabilité vous sera demandée.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT (cf. règlement intérieur)

> CONDITION D'ADMISSION

Cet accueil est réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents (ou le parent seul) exercent une activité professionnelle et ont un besoin de garde.

Les documents à remettre aux ATSEM référentes de l'accueil sont :

- □ la présente fiche d'inscription (obligatoire)
- □ la fiche sanitaire (obligatoire)
- □ le ou les justificatifs de travail
- □ l'attestation d'assurance
- une décharge de responsabilité si l'une des personnes autorisées à venir chercher l'enfant est mineure.

> **ENCADREMENT**

Les enfants doivent être préalablement inscrits pour l'année scolaire. Les enfants sont pris en charge par un personnel municipal qualifié.

> CAS D'EXCLUSION

- Le non-respect du personnel d'encadrement
- Un comportement de l'enfant qui risquerait de nuire au reste du groupe d'enfants.
- Le non respect des conditions d'inscription
- Le non respect fréquent des horaires.

Je soussigné(e)	
responsable légal de l'enfant	
- demande l'inscription de mon enfant à l'ad Mulhouse	ccueil du matin en maternelle organisé par la Ville de
- déclare exacts les renseignements portés échéant, toutes mesures (hospitalisation, inte	sur cette fiche et autorise la Ville à prendre, le cas rvention chirurgicale) rendues nécessaires
- atteste avoir pris connaissance des modalité	es de fonctionnement de cet accueil.
Mulhouse, le /	Signature(s):